

DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER

Le directeur ou la directrice financier participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, il est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité. Il est, par ailleurs, le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'administration. Expert financier il apporte un conseil à sa hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire. Il pilote la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage. Il anime et coordonne les équipes placées sous son autorité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- Élaboration du budget principal et des budgets annexes
- Contrôle des exécutions budgétaires déconcentrées
- Mise en œuvre du budget pour l'ensemble des services
- Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Contrôle des satellites
- Animation et pilotage de la fonction financière déconcentrée

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les directeurs et directrices financiers représentaient 2 500 agents au 31 décembre 2012. Ils sont présents dans toutes les strates et types de collectivités. Occupant un rôle central dans la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget de l'administration, ce métier est généralement rattaché à la direction générale ou à une direction générale adjointe chargée « des ressources ». Leurs activités les amènent à être en relation régulière avec l'ensemble des directions et services de la collectivité.

Les directeurs et directrices financiers peuvent évoluer vers des activités plus spécifiques en matière de prospective fi-

nancière, de marchés publics, de contrôle de gestion, de systèmes d'information financière.

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines de la gestion financière et comptable, du contrôle et de l'audit, de l'économie et de la finance
- Concours d'accès de la filière administrative, catégorie A, cadres d'emplois des administrateurs et administratrices territoriaux, cadres d'emplois des attachés et attachées territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement de logiques prospectives intégrant projets, contraintes, risques et rigidité ;
- le développement d'une fonction déconcentrée : service conseil, expertise en interne et en externe ;
- le partage de l'information avec les services et les usagers et le développement des nouvelles technologies : e-administration, open data ;
- le développement des systèmes d'information financière décisionnels ;
- la réforme de l'État et les changements réglementaires (taxe sur la valeur ajoutée, code des marchés publics, droit européen, droit des sociétés, réformes fiscales et comptables) ;
- le développement des correspondances entre service public et secteur marchand.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier sont restés pratiquement stables, passant de 2 405 agents en 2006 à 2 500 agents en 2012.

• SCÉNARIO 1

Les contraintes financières des collectivités territoriales et des structures intercommunales placent les directeurs et directrices financiers dans un objectif global de réduction des déficits publics et dans un rôle de pilotage stratégique et de dialogue avec l'ensemble des directions pour rechercher des marges d'optimisation des dépenses et des sources de financement. La structuration de la fonction financière se poursuit à travers une spécialisation des services (comptabilité, marchés publics...) et un partage des responsabilités entre direction financière « centrale » et services financiers déconcentrés dans les différentes directions opérationnelles.

• SCÉNARIO 2

Les contraintes financières, la recomposition des périmètres intercommunaux et des champs de compétences ont un impact croissant sur les ressources financières et leur gestion. Les dynamiques de mutualisation, l'élaboration des pactes financiers et fiscaux, la recherche d'une performance globale à l'échelle du bloc local militent en faveur d'une mutualisation des fonctions financières. Dans ce contexte, les compétences des directeurs et directrices financiers font de plus en plus appel à des capacités d'expertise, de conduite de projet, d'animation de réseau, d'analyse et de management de la fonction financière. Le niveau d'expérience requis rend parfois difficile le recrutement de ce métier.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

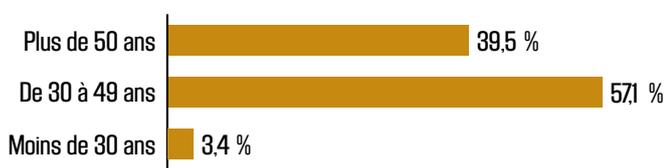
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

2 500 agents

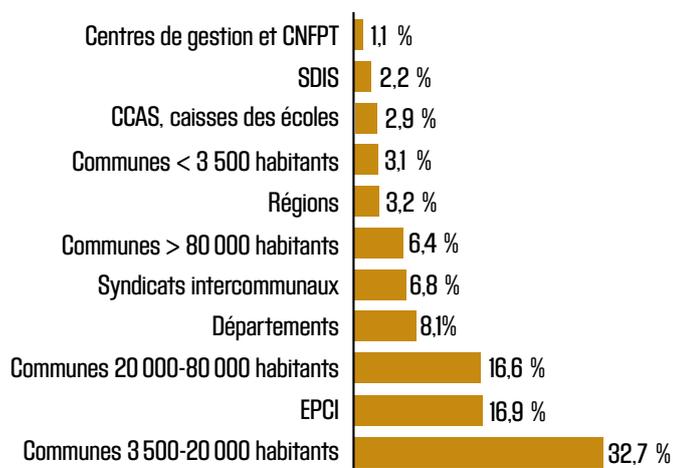
2,1 % d'agents à temps non complet

61,5 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

71,8 % d'agents de catégorie A

87,9 % d'agents titulaires

12,1 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **46 ans**

Part des plus de 55 ans : **20,3 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Gestion financière et comptabilité	1 800	72
Affaires juridiques et administratives	300	12
Autres services	400	16